

DIACT

NUMÉRO

4

Territoires 2030

Revue d'études et de prospective

2^e semestre 2007

Prospective urbaine et politique de la ville

La **documentation** Française



Stratégie, prospective et territoires : un usage local ?

Daniel Béhar

Acadie, professeur associé – Institut d'urbanisme de Paris
behar@acadie-reflex.org

Le local à l'heure de la stratégie

On assiste depuis une dizaine d'années à la banalisation de démarches stratégiques au niveau local. Y a-t-il pour autant un « usage local » de ces approches stratégiques et un emploi spécifique des outils qui les accompagnent, telle la prospective ? Rien n'est moins sûr.

On peut d'abord noter que le ressort de ce foisonnement stratégique est principalement conjoncturel et d'ordre institutionnel. Il fait écho, comme bien souvent en France, à une injonction nationale : la production de « projets de territoire » prônée à la fin des années 1990 par la loi et son bras armé, la DATAR¹, pour les agglomérations et les pays.

Cette floraison de projets stratégiques est concomitante du renouvellement du paysage institutionnel local, avec l'installation du niveau de l'intercommunalité politique. Le projet de territoire reflète alors la nécessité pour l'intercommunalité de disposer d'une représentation collective de la construction géopolitique qu'elle constitue, afin de produire, en interne, un consensus local autour d'une identité territoriale qui ne va pas de soi et, vers l'extérieur, d'affirmer son existence vis-à-vis des autres institutions.

1. Cf. la loi du 25 juin 1999 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Certes, ces démarches stratégiques prétendent exprimer un volontarisme politique inédit pour l'action publique locale, en se démarquant des exercices antérieurs, autour de la planification et du projet urbain, essentiellement cantonnés sur le registre de l'aménagement de l'espace, ce en affichant une perspective à la fois davantage politique, globale et dynamique. Ce changement de registre serait notamment démontré par la généralisation de telles démarches stratégiques à des collectivités territoriales plus « installées » et plus gestionnaires : les conseils généraux.

La production issue de ces démarches stratégiques locales laisse néanmoins sceptiques nombre d'observateurs. Trois arguments justifient ce scepticisme.

En premier lieu, ces stratégies locales font preuve avant tout de mimétisme en regard du « référentiel » national, qu'il s'agisse des valeurs mises en avant – développement durable, cohésion sociale, mixité fonctionnelle... – ou des méthodes employées : exercices de prospective dont les scénarios sont largement inspirés des productions nationales de l'ex-DATAR...

La valeur ajoutée par ces démarches locales à la réflexion stratégique en matière d'action publique territoriale est d'autant plus limitée qu'elles expriment une étonnante « aterritorialité ». Les projets stratégiques paraissent fabriqués sur le même moule, celui des intentions louables du déve-

veloppement durable. Ces orientations structurent la plupart des projets de territoire. Seul leur ordonnancement paraît varier. Globalement, les projets stratégiques paraissent davantage relever de la « lettre au Père Noël » – un développement harmonieux, un territoire solidaire, un cadre de vie préservé – que du parti pris distinctif.

Enfin, ce constat serait explicable par la prégnance de la concurrence entre les territoires, conduisant les acteurs locaux – nonobstant la touche de « couleur locale » (ici la mer, là la montagne, ici les biotechnologies, là la mécatronique) – à se référer à un modèle unique de développement local, orienté vers le marketing territorial.

Sans nier ces constats, on veut ici en prendre le contre-pied, esquisser en quelque sorte une « apologie conceptuelle » des stratégies du développement local afin de souligner les approches inédites qui émergent de ces démarches. En particulier, elles mettent en évidence une exigence d'interterritorialité qui vient contrer à la fois la logique concurrentielle et l'injonction classique à la construction supraterritoriale. Cette dynamique d'interterritorialité mobilise alors la prospective de façon décalée, aux fins de production de représentations géopolitiques plurielles et discutables.

Il ne s'agit là que d'hypothèses de travail issues d'observations en temps réel. On s'appuiera en particulier sur l'examen de trois démarches locales en situations contrastées : une ville moyenne en milieu rural, Brive-la-Gaillarde, une agglomération plus importante, Dunkerque, et un département au sein d'un espace métropolitain, l'Essonne.

Les stratégies locales, entre concurrences et systèmes territoriaux

Concurrence et spécialisation d'excellence

Assurément, l'enjeu concurrentiel pèse très fortement sur la construction des stratégies locales.

Le raisonnement est simple et largement partagé. L'objectif est de gagner des places dans la concurrence entre territoires. Le diagnostic a alors pour fonction de caractériser la place du territoire dans un classement comparatif, et la stratégie consiste à se distinguer dans la course entre territoires en affichant une spécialisation d'excellence. Le marketing territorial est alors un levier majeur de cette stratégie distinctive.

Ainsi, l'Essonne va se référer constamment au classement des départements franciliens et à celui qui fait « la course en tête », le département des Hauts-de-Seine. Pour s'en rapprocher tout en s'en démarquant, l'Essonne va mettre en avant son excellence scientifique, autour du projet du synchrotron Soleil notamment.

De la même façon, Brive-la-Gaillarde va viser une place prépondérante parmi les villes moyennes du Grand Sud-Ouest et s'appuiera pour ce faire sur sa spécialité – un carrefour logistique majeur entre A89 et A20 – et son excellence potentielle grâce à la présence d'un pôle de compétitivité, Elopsys (photonique).

Quant à l'agglomération dunkerquoise, elle va chercher à affirmer sa place parmi les villes industrielo-portuaires en construisant son excellence autour de la gestion des risques en environnement industriel.

Cette logique dominante des stratégies locales – positionnement concurrentiel via une spécialisation d'excellence – induit, au-delà du marketing, deux conditions de mise en œuvre qui en nuancent la portée.

La première vise à s'adresser simultanément aux deux destinataires de ces démarches stratégiques, le marché certes, mais aussi la puissance publique de rang supérieur (Europe, État, Région...). Le message est double : il faut valoriser les atouts du territoire, mais aussi en réduire les handicaps. Cette exigence de réduction des handicaps fait écho à la conception française héritée de l'aménagement du territoire qui doit, au nom de l'équilibre entre territoires, assurer cette réparation.

Cette dimension réparatrice, appel destiné aux acteurs publics, est donc systématiquement présente dans les stratégies locales. Pour être concurrentiel, il faut, à Dunkerque, traiter les handicaps sociaux (santé, quartiers défavorisés...), en Essonne, mettre à niveau l'offre de transports collectifs, et à Brive, constituer une véritable offre d'enseignement supérieur. Cette seconde finalité des démarches stratégiques locales vient donc, d'une certaine façon, « parasiter » la logique concurrentielle de mise en avant promotionnelle de l'excellence locale.

La seconde condition est plus récente et tend à reformuler les modalités de la concurrence territoriale. Décalquée de la logique de l'entreprise, elle considère que la visibilité est un facteur premier du positionnement stratégique et qu'il existe des « seuils de visibilité ». Autrement dit, une stratégie concurrentielle passe par la construction de territoires de « taille critique » et donc par des alliances de voisinage. C'est à l'évidence le ressort premier du positionnement de l'Essonne comme « porte sud de l'Île-de-France » qui lui permet de dépasser les limites départementales. C'est aussi celui de la démarche de coopération amorcée entre Brive et Tulle qui place le binôme au premier rang des villes du Grand Sud-Ouest. On peut interpréter de la même manière la participation de Dunkerque à l'appel à la coopération métropolitaine de la DIACT, en association avec la Côte d'Opale et la Flandre occidentale belge.

La constitution d'alliances supraterritoriales apparaît aujourd'hui comme une condition de positionnement optimal au sein de la concurrence interterritoriale.

Effets de système et développement intégré

Les stratégies locales relèvent donc d'abord de l'optimisation du positionnement concurrentiel. Cette approche apparaît indispensable aux acteurs locaux. Elle n'est pas pour autant suffisante et nombre de stratégies locales en font la démonstration. Les limites de la spécialisation

d'excellence dans une perspective concurrentielle se manifestent sous forme de contradictions persistantes voire amplifiées à l'échelon du local.

Ainsi l'Essonne peut certes affirmer son positionnement d'excellence dans l'économie de la connaissance, au travers notamment de la présence de pôles de compétitivité de niveau mondial; cela n'a aucun effet sur la banalisation globale du tissu économique local et l'enkystement de territoires en crise.

Dunkerque peut de la même façon relancer son développement industrialo-portuaire et amorcer en la matière un virage vers les hautes technologies, le taux d'emploi augmente sans que le taux de chômage diminue pour autant.

L'agglomération briviste tire certes parti de son positionnement en matière de développement économique. Cela n'a guère d'effet sur une attractivité résidentielle qui reste limitée. Et des agglomérations voisines plus modestes profitent d'un développement économique qualitativement plus « riche ».

Ces contradictions locales trouvent leur origine non pas dans un déficit concurrentiel du territoire en question, mais dans des mécanismes socio-économiques structurels qui relèvent d'une autre échelle, celle du « système territorial ».

C'est l'effet de ciseaux global en Île-de-France entre production de richesses et perte d'attractivité résidentielle, induisant un déficit massif de classes moyennes qui produit un changement de fonction de l'Essonne (de l'accueil au passage) et contrecarre les effets d'entraînement attendus de la spécialisation d'excellence autour de l'économie de la connaissance.

C'est le caractère assez largement « extraterritorial » du modèle industrialo-portuaire dunkerquois qui explique que sa croissance bénéficie davantage aux territoires voisins qu'à l'agglomération proprement dite.

On peut comprendre de la même manière les médiocres performances de l'agglomération briviste, en les comparant à celles, tant produc-

tives que résidentielles, de son bassin élargi qui vient en quelque sorte « parasiter » le développement de l'agglomération centrale.

Face à ces constats, l'enjeu ne consiste plus seulement à « additionner les forces » au travers d'un processus d'élargissement supraterritorial. Il s'agit davantage d'élaborer une stratégie qui, à partir du « dedans » du territoire, soit en mesure de faire évoluer sa place au sein du système qui le détermine et donc de peser sur la structure de ce système.

Ainsi l'Essonne, pour espérer résorber les contradictions au sein de son territoire, doit retrouver, sous des formes contemporaines, sa capacité originelle d'attraction et de stabilisation des classes moyennes (des techniciens de la recherche aux salariés du secteur hospitalier), afin de combiner économie de la connaissance et économie résidentielle. Il lui faut pour ce faire construire une stratégie interterritoriale partagée à l'échelle du « Cône sud francilien de l'innovation », avec Paris, la Vallée scientifique de la Bièvre et Saint-Quentin-en-Yvelines. C'est en effet à cette échelle seulement que l'on peut espérer peser sur l'« effet de ciseaux » francilien et élaborer les politiques publiques en mesure d'attirer et de stabiliser ces classes moyennes. C'est aussi à cette échelle que l'on peut conduire des grands projets d'aménagement dans une perspective macroterritoriale de développement intégré. Ainsi l'alliance entre les conseils généraux de l'Essonne et du Val-de-Marne autour du projet de relance du pôle d'Orly ne répond pas seulement à une contrainte – le partage de l'assiette de l'aéroport –, mais aussi à une stratégie commune : en faire le pôle d'affaires du Cône sud en mesure de profiter à la diversité de l'appareil économique local.

À Brive, l'objectif de montée en qualification du développement local exige de développer les synergies entre la dynamique du bassin élargi et celle de l'agglomération, au travers, en quelque sorte, du renouvellement des fonctions de centralité urbaine. C'est à cette exigence que s'attache la construction progressive d'une stratégie inter-

territoriale « en marguerite », avec la constitution, sur des registres différenciés, du pays de Brive (la gestion périurbaine), du Correziem entre Brive et Tulle (l'attractivité urbaine) et du Colodo – Corrèze/Lot/Dordogne – (le développement économique).

Dans le même esprit, à Dunkerque, l'enjeu du projet métropolitain ne consiste pas seulement à additionner les forces pour peser au sein de l'Europe du Nord-Ouest et vis-à-vis de la concurrence de la métropole lilloise voisine, mais surtout à définir les conditions de fabrication d'un véritable système territorial avec la Côte d'Opale (Boulogne-Calais) et la Flandre occidentale belge, qui n'existe pas aujourd'hui, mais qui permettrait au modèle industrialo-portuaire dunkerquois de « s'enraciner » et de résorber ainsi ses contradictions, en jouant notamment sur les complémentarités possibles entre économie productive et économie de services.

Cette rapide évocation des stratégies territoriales telles qu'elles sont élaborées aujourd'hui localement visait avant tout à constater qu'on ne peut s'en tenir à un jugement pointant l'hégémonie de la logique concurrentielle. Une lecture complémentaire est possible : la montée des contradictions internes au développement local conduit les territoires à penser leur ouverture à l'extérieur de façon plus complexe.

Ce constat suggère trois hypothèses que l'on propose ici au débat :

– Le développement local n'est réductible ni à la transposition du modèle national de compétitivité, ni à celle du modèle concurrentiel des entreprises ;

– La singularité des stratégies de développement local tient à leur nécessaire articulation du global et du local, du dedans et du dehors, du périmètre de l'institution et de l'espace « interterritorial » du projet ;

– Ces constructions stratégiques mobilisent la prospective de façon particulière pour énoncer des représentations géopolitiques discutables.

Compétitivité nationale, compétition des territoires et développement local

À première vue, le développement local relève d'une double transposition: il conjugue la logique publique de niveau national, la recherche de la compétitivité, et la logique du marché, celle de la concurrence entre entreprises.

Reflet de la logique nationale, les stratégies locales paraissent transposer à leur niveau l'impératif de compétitivité. Le succès quantitatif de l'appel à projets « pôles de compétitivité » le démontre à l'envis: ce qui est bon pour le national serait mécaniquement bon pour le local. De la même manière, cette mise en compétition des territoires semble correspondre à un simple décalque de la logique des entreprises: dans un univers concurrentiel, la survie passe par le choix du « créneau » le plus porteur et par le regroupement des forces.

En réalité, le développement local exige à l'inverse de se démarquer à la fois de la logique de compétitivité nationale et de celle, exclusivement concurrentielle, des entreprises. Les entreprises agissent dans un univers concurrentiel absolu: elles peuvent changer de produits, de marchés et aussi... de territoires. Ce n'est pas le cas des territoires dont l'univers concurrentiel et les marges d'évolution sont contraints, à la fois par leurs caractéristiques « au-dedans » et par la place qu'ils occupent au sein d'un système plus large (un département d'Île-de-France, une ville moyenne du Grand Sud-Ouest). L'enjeu du développement local n'est pas tant de gagner des places dans une compétition mondiale qui mettrait tous les territoires sur les mêmes lignes de départ et d'arrivée que de négocier sa place au sein d'un système territorial donné.

Vis-à-vis du niveau national, si la compétitivité de la France repose sur celle des territoires, l'inverse ne va pas de soi. Il n'est qu'à observer la dynamique des pôles de compétitivité. Ces dispositifs ont pour finalité la montée en puis-

sance de leurs secteurs d'activité respectifs, au service de l'amélioration de la compétitivité de la France. Dans cette logique, la mobilisation des territoires constitue une ressource. La réciproque est plus incertaine. Certes la présence d'un pôle de compétitivité est un atout pour le territoire en ce qu'elle contribue indirectement à la valorisation de son image et donc de son attractivité. Nul ne peut pour autant garantir qu'un pôle de compétitivité générera des effets d'entraînement locaux, économiques et sociaux. Les synergies locales entre sphères publique et privée, entre recherche et entreprises construites par les pôles de compétitivité n'ont pas pour finalité le développement local, mais le développement de la capacité du milieu local à s'ouvrir vers l'extérieur, à prendre place dans des réseaux internationaux. Pour le pôle de compétitivité, l'exploitation de la contiguïté territoriale est la condition du développement d'une connexité « déterritorialisée ».

Il y a donc là deux défis propres au développement local et qui spécifient les stratégies locales en regard de celles tant de niveau national que des entreprises. Il leur faut identifier les voies d'une « territorialisation » de leurs facteurs de compétitivité, autrement dit d'une combinaison entre contribution à la compétitivité nationale et contribution à la cohésion territoriale locale.

Ces stratégies locales doivent simultanément repérer le chemin critique à même d'optimiser leur positionnement au sein du système territorial qui structure et conditionne le développement local.

L'interterritorialité ou la dialectique du développement local

En dépit des apparences, le développement local est moins déterminé par la prégnance de la concurrence « horizontale » entre territoires que par la montée des divergences d'intérêts entre niveaux territoriaux.

Ainsi le département de l'Essonne n'est pas en concurrence stratégique, globale, avec celui des

Alpes-Maritimes ou même celui des Hauts-de-Seine. Il le sera certes sur le plan des moyens : la localisation de tel ou tel grand équipement ou de telle ou telle entreprise. Mais, en réalité, chacun sait bien que les Hauts-de-Seine et l'Essonne « ne jouent pas dans les mêmes catégories » : ils n'occupent pas la même place dans le système métropolitain. L'avenir de l'Essonne est davantage déterminé par les évolutions globales de ce système métropolitain et par les divergences d'intérêts latentes entre les conditions de la performance métropolitaine et de la performance locale. Ainsi l'intérêt métropolitain exigerait de freiner le processus de dilatation territoriale du marché du travail, ce qui va à l'encontre des intérêts locaux, en Essonne par exemple.

Le raisonnement est identique pour le cas de Brive. Cette ville est sans doute en concurrence avec d'autres villes moyennes de sa strate et du Grand Sud-Ouest pour l'attraction des entreprises, mais elle est surtout en conflit d'intérêts avec une logique macroterritoriale qui peut accepter sa spécialisation de carrefour logistique alors que l'intérêt local conduit à privilégier une diversification socio-économique.

Entre les territoires, il existe une concurrence pour l'obtention des moyens du développement, entre niveaux territoriaux, il y a conflit potentiel d'intérêts et par conséquent de visions stratégiques.

Cet éclairage permet sans doute de comprendre différemment les constructions interterritoriales qui fleurissent aujourd'hui localement. Au-delà de la recherche de visibilité, ces alliances interterritoriales plus ou moins formalisées¹ visent en fait à peser sur ces interactions entre le système global et les intérêts locaux, en construisant des « interfaces ».

En Île-de-France, la mise en avant par le département de l'Essonne de l'« interterritoire » du Cône sud de l'innovation, avec la conférence territoriale

de la Vallée scientifique de la Bièvre² et la Ville de Paris, permet à ce dernier de « sortir » de son périmètre institutionnel, d'affirmer une vision métropolitaine (et sa place en son sein) en mesure d'être discutée avec d'autres visions métropolitaines et notamment celle de la région, en cours d'élaboration au travers du schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF).

Il ne s'agit plus de formuler un plaidoyer *pro domo* ou de rivaliser avec les Hauts-de-Seine, mais de mettre en débat une vision globale métropolitaine intégrant les intérêts locaux essonniers : faut-il privilégier la polarisation en zone dense ? Quel est alors l'espace des fonctions métropolitaines ? Faut-il jouer la spécialisation par grands quadrants et renforcer la concertation de la recherche sur le Cône sud ?

De même, Brive-la-Gaillarde, en construisant sa combinaison interterritoriale, plutôt interurbaine avec le Correzium Brive-Tulle et territoriale avec le Colodo, n'est plus seulement dans l'affirmation de son rang dans la hiérarchie urbaine. Elle propose une nouvelle vision de l'espace interrégional du Grand Sud-Ouest. Faut-il jouer la carte d'une structuration des espaces régionaux autour des quatre villes chefs-lieux (Bordeaux, Clermont-Ferrand, Limoges et Toulouse) ou assiste-t-on davantage à une recomposition centrifuge à partir de l'organisation d'espaces métropolitains (la région urbaine de Clermont, celle de Toulouse...) satellitant certaines villes moyennes et faisant apparaître un espace « sous-métropolitain » Correzium ?

On a longtemps pensé que l'efficacité du développement local était conditionnée par l'existence d'un « optimum dimensionnel », c'est-à-dire par l'adéquation entre territoire vécu, périmètre institutionnel et espace de projet et passait donc par un processus de translation vers le haut, à mesure que les bassins de vie se dilatent. L'émergence de stratégies interterritoriales, telles qu'on vient d'en décrire certaines, suggère un autre raisonne-

1. Cf. Béhar, D., « Après l'intercommunalité, l'intercommunaire ? », *Pouvoirs locaux* n° 73, 2007.

2. Elle-même interterritoire constitué autour de quatre intercommunalités des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne.

ment, considérant le développement local comme une dialectique du global et du local, selon trois registres.

Il s'agit en premier lieu d'une vision stratégique des interdépendances entre le dedans et le dehors d'un territoire: il faut à la fois intégrer le dehors comme une contrainte pour l'action au-dedans, et agir au-dedans de telle façon que l'on pèse sur ces contraintes externes.

Cette dialectique du local et du global passe aussi par une combinaison entre logique de contiguïté et logique de connexité. Ces constructions inter-territoriales relèvent en effet à la fois d'une vision supraterritoriale associant des territoires contigus – Paris, le Val-de-Marne et l'Essonne, les aires urbaines de Brive et Tulle – et d'une approche de la connexité mettant en réseau des territoires interdépendants: les quatre pôles complémentaires de la recherche francilienne de la montagne Sainte-Genève, de la vallée de la Bièvre, du plateau de Saclay et d'Évry, les fonctions administratives de Tulle et commerciales de Brive...

Enfin, cette approche interterritoriale met en tension périmètre institutionnel et espace de projection stratégique. Si l'échelle pertinente du projet stratégique n'est pas celle du périmètre institutionnel, il ne s'agit pas pour autant de changer ce dernier ou d'ajouter un périmètre supplémentaire. L'efficacité de l'action de l'institution passe par sa capacité à se projeter à d'autres échelles. L'agglomération de Brive combine ses interventions selon trois ou quatre espaces de projets: le pays, le SCOT, le Correzium, le Colodo. Le département de l'Essonne compose la territorialisation de son projet stratégique tant à l'échelle supradépartementale qu'aux niveaux infradépartementaux en s'affranchissant de son périmètre.

La prospective au sein des représentations géopolitiques

Ces constructions stratégiques locales semblent mobiliser de façon singulière l'instrument que

constitue la prospective territoriale. Dans son usage contemporain, national ou régional¹, la prospective apparaît convoquée pour fabriquer un «produit fini», pour une institution donnée: la vision du futur souhaité par cette institution. C'est ainsi que l'État exprime sa vision de la France en 2020. C'est dans le même esprit que les régions mobilisent la prospective pour produire leur schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT).

De cette finalité de l'usage de la prospective découlent trois principes méthodologiques de mise en œuvre. Il faut en premier lieu objectiver les caractéristiques déterminant le diagnostic tendanciel. Il s'agit ensuite de faire de l'énonciation du futur souhaité un processus de construction collective débouchant sur un consensus que l'institution maître d'ouvrage pourra reprendre à son compte. Cela conduit à utiliser la méthode des scénarios contrastés, opposant classiquement le scénario de l'inacceptable «au fil de l'eau», une alternative autoritaire, donc impossible, et enfin celui qui propose une place à chacun, donc consensuel. C'est ainsi que l'on peut interpréter le «polycentrisme maillé» de la France de 2020, «la région interactive» de la région Rhône-Alpes et la plupart des productions prospectives régionales.

En regard de ce rappel sommaire, la finalité d'une prospective au service de stratégies locales paraît différente. La production prospective doit permettre à l'institution maître d'ouvrage à la fois de se situer dans le débat entre échelons territoriaux et d'établir un référentiel pour son action. Autrement dit, la production prospective n'est pas une fin en soi mais un instrument d'une construction stratégique et le débat est moins un élément constitutif de cette production prospective qu'une «sortie» de cette dernière. Il ne s'agit plus alors de produire la figure consensuelle du futur souhaité, mais de construire une représentation spécifiée – du point de vue de l'institution en question – du

1. Cf. Acadie, «État des lieux des schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire», DATAR, 2003.

devenir du territoire et de son système, entre le tendanciel et le souhaité.

Ainsi, lorsque l'Essonne propose une vision prospective du développement métropolitain francilien autour du basculement d'un modèle centre/périphérie vers la combinaison de trois moteurs – l'économie marchande à l'ouest, l'économie non marchande au nord et l'économie mixte au sud –, il s'agit d'une modélisation théorique fondée, mais très subjectivée du devenir de la métropole.

C'est une lecture possible, parmi d'autres, de la dynamique métropolitaine, qui privilégie le point de vue essonnien. La démarche prospective contribue alors à la construction d'une représentation géopolitique de la place de l'Essonne en Île-de-France. La discussion de cette représentation

passera moins par l'artifice de la mise en scène de scénarios contrastés au choix prédéterminé que par la confrontation des représentations des différentes institutions en présence.

La diversité des possibles ne tient plus alors à l'horizon affiché (le « quoi? ») mais plutôt aux chemins critiques envisageables pour progresser dans cette direction (le « comment? ») en fonction des combinaisons probables, dans l'action, entre les stratégies des acteurs concernés. C'est en quelque sorte le déroulé en accéléré et par anticipation de ces différents « scénarios d'action publique » qui devient alors un outil d'une prospective de l'action locale.

Observerait-on ainsi les prémices d'un usage local du projet stratégique ?

Résumé

Cet article va à l'encontre de nombre d'idées reçues sur la prospective territoriale. L'auteur, D. Béhar, y déconstruit méthodiquement certains des clichés les plus admis de la discipline, dans ses usages locaux : au travers des trois exemples de Brive-la-Gaillarde (ville moyenne en milieu rural), de l'agglomération de Dunkerque ou du département métropolisé de l'Essonne, l'auteur entend démontrer que la stricte déclinaison locale de certains des fondamentaux de la prospective pratiquée à l'échelon national, est inopérante ; qu'il s'agisse de l'inévitable dialectique compétitivité/cohésion, du contexte de la concurrence entre les territoires, de la recherche obligée d'une taille critique ou d'une démarche prospective par scénarios prêchant l'« inacceptable » pour obtenir le « consensuel ». Pour l'auteur, il en va là d'une transposition proprement aterritorialisée, d'un mimétisme des territoires qui, en voulant calquer leurs enjeux pourtant spécifiques des schémas parisiens, ne parvient à produire qu'une stratégie standardisée, non des partis pris de développement distinctifs. Dépassant ce constat, l'auteur défend une vision différenciée de la prospective au niveau local : celle-ci nécessiterait la compréhension fine d'un système territorial aux spécificités propres et d'une réflexion renouvelée sur les articulations interterritoriales existantes ou à construire.

Mots clés :

Prospective, stratégie, développement local, mimétisme, marketing territorial, système territorial, interterritorialité.